

Compte-rendu du groupe de travail

Forêts et Landes

Jeudi 28 juin 2012, 9h30 – 12h30, Salle Marais Poitevin, DREAL, Poitiers

Rappel de l'ordre du jour

1. Rappel des conclusions de la réunion précédente et validation du compte-rendu ;
2. Présentation et discussion sur la fiche Etat/Pression réalisée par le CETE Ouest ;
3. Rappel des principes méthodologiques d'identification de la TVB ;
4. Listes des couches SIG et d'espèces à mobiliser suite aux propositions formulées par les participants ;
5. Présentation des premiers travaux cartographiques et critères de choix des réservoirs de biodiversité obligatoires et non obligatoires.

Synthèse des échanges

Synthèse des échanges concernant la définition de la sous-trame, les données SIG, d'espèces, les réservoirs de biodiversité et les critères de choix (le détail plus complet des échanges est repris plus bas).

DEFINITION DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA SOUS-TRAME

- Les Landes sont des complexes très évolutifs dans le temps. Il est demandé de revoir la définition des landes en précisant les notions de dynamique qui les caractérisent, comme par exemple suite à une perturbation (tempête) ;
 - Les landes doivent être également décrites par une approche phytosociologique prenant en compte les habitats et la gestion des territoires ;
 - Pour la surface boisée régionale, les sources de données utilisées seront précisées ;
 - La cartographie devra mettre en évidence les différents types de landes : landes classiques, massifs forestiers avec landes et massifs forestiers sans landes.

LISTES D'ESPECES

- Il conviendra de réfléchir au rôle des habitats et des espèces végétales dans les réservoirs de biodiversité et les corridors. Les habitats ont d'ailleurs fait l'objet d'un d'inventaire mené par Poitou-Charentes Nature ;
- Il conviendra également de réfléchir à l'élargissement de la liste d'espèces à des espèces moins « patrimoniales ».

RESERVOIRS DE BIODIVERSITE OBLIGATOIRES

- La réserve du Pinail sera ajoutée (elle comporte 80 % de Landes)

RESERVOIRS DE BIODIVERSITE NON OBLIGATOIRES

- Les forêts gérées par le conservatoire du littoral devront apparaître sur la carte des RB ;

- En vue de la prochaine réunion de travail, la prise en compte des ZNIEFF de type II dans la carte des RB devra être approfondie.

CRITERES DE CHOIX

- Les critères de choix concernant les réservoirs de biodiversité seront précisés à partir du pourcentage seuil de 30% de surfaces de forêts et de landes. Ce pourcentage est aussi à discuter avec les participants.

Décisions et/ou suites de la réunion

Afin de préparer au mieux la prochaine réunion qui devrait avoir lieu en septembre (portant plus spécifiquement sur les réservoirs de biodiversité et les critères de choix) les participants peuvent transmettre :

- Des remarques/amendements à la fiche Etat/Pression réalisée par le CETE Ouest, en complément du travail qui a été fait en ateliers ;
- Des propositions et avis concernant les espèces à prendre en compte pour la définition des réservoirs de biodiversité (espèces indicatrices d'une sous-trame permettant de préciser et localiser les réservoirs de biodiversité) ;
- Des propositions concernant les données SIG utilisées et des avis sur les compléments proposés par les autres participants ;
- Des remarques ou réflexions sur les critères de choix des réservoirs de biodiversité affectés à la sous-trame (obligatoires et non obligatoires) ; (note méthodologique disponible sur l'espace collaboratif du TVB régional) ;
- Des précisions et propositions de réservoirs de biodiversité non obligatoires.

Le prochain atelier pourrait avoir lieu en septembre et portera plus spécifiquement sur les réservoirs de biodiversité et les critères de choix.

Contacts et adresses mail pour transmission

Bernard HERY, DREAL Poitou-Charentes

bernard.hery@developpement-durable.gouv.fr

05 49 55 65 59

Aurore PERRAULT, DREAL Poitou-Charentes

aurore.perrault@developpement-durable.gouv.fr

05 49 55 65 48

Eric Guinard, CETE Sud-Ouest

eric.guinard@developpement-durable.gouv.fr

05.56.70.66.73

Caroline BOUSQUET, Agence MTDA

caroline.bousquet@mtda.fr

09 82 58 27 91

Relevé détaillé des échanges en séance

- La série de réunions en cours correspond au deuxième volet des groupes de travail. Cette deuxième série de réunions s'intéresse à la définition des pressions exercées sur la sous-trame. Il s'agit également d'initier la réflexion sur le travail cartographique des réservoirs de biodiversité de la Trame Verte et Bleue Régionale ;
- Pour chaque sous-trame, 5 réunions de travail sont envisagées. Leur enchaînement comporte une logique, une certaine « assiduité » est souhaitable. Toutefois les copilotes sont conscients qu'il s'agit d'un investissement conséquent de la part des partenaires. Afin de faciliter les échanges, mais également pour se tenir au courant des échanges, il est possible de se reporter à l'espace collaboratif du site TVB où les comptes-rendus et documents de travail sont déposés au fil des réunions.

Rappel du lien, identifiant et mot de passe du site collaboratif :

Site internet TVB : <http://www.tvb-poitou-charentes.fr/>

Espace collaboratif TVB : <http://www.tvb-poitou-charentes.fr/-Espace-reserve-.html>

Identifiant : groupetravail

Mot de passe : groupetvb123

Rappel des conclusions de la réunion précédente et validation du compte-rendu :

- Suite à la présentation des éléments conclusifs de la première réunion du groupe de travail Forêts et Landes, Michel CAILLON de Poitou-Charentes Nature regrette, sur la liste d'espèces présentées, l'absence d'espèces végétales. Bien que les espèces végétales soient moins mobiles que les espèces animales, la lande est un espace qui évolue vers la fermeture et qui recèle des espèces herbacées d'importance pour les besoins de certaines populations d'espèces animales.

Par exemple, au nord de Loudun, futur site du Center Parc, des pelouses calcifuges (formations localisées dans la lande du Loudunais et du Montmorillonnais) abritent le Damier de la Succisse (lépidoptère). La plante nourricière des chenilles de cette espèce est la Succisse des près. Certaines plantes sont donc importantes à prendre en compte pour l'élaboration du schéma.

- Jean-Marc THIRION d'OBIOS – Objectif Biodiversité confirme qu'il y a plusieurs milliers d'individus de Damier de la Succisse, leur dynamique de populations est complexe à l'échelle régionale.

Il n'y a pas d'autre remarque sur le compte-rendu de la réunion précédente. Il est par conséquent considéré comme validé.

Discussion sur la fiche Etat/Pression de la sous-trame et travail en sous groupe

Il est proposé au groupe de travail d'amender la fiche Etat/Pression réalisée par le CETE Ouest. Ce travail se décline en trois temps :

- dans un premier temps, l'agence MTD A présente une synthèse des éléments de diagnostic et de pressions issues de la fiche Etat/Pression ;
- dans un deuxième temps, des sous-groupes sont constitués afin de travailler plus précisément sur les manques et compléments à apporter à la partie Pression voire sur les enjeux régionaux de cette fiche ;
- enfin, un temps de restitution de 2 min par sous-groupes est prévu pour faire ressortir la synthèse des discussions sur les pressions.

Éléments de définitions et de diagnostic de la fiche Etat/Pressions

Définition des landes

- François LEFEVRE de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) signale une ambiguïté dans la définition donnée pour les landes : la définition de Touffet (1962) fait état de surface généralement fermée. La dénomination formation végétale fermée pose en effet problème : sur quel critère se base la notion de « surface fermée » ?
- Matthieu FORMERY de la Délégation Régionale du Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF) rappelle que la définition des espaces de landes est un débat ancien. Lors du séminaire, les participants ont souhaité rapprocher les unités forestières et celles de landes car les deux ensembles fonctionnent de manière complémentaire, il existe un continuum entre les deux. Les landes sont des espaces qui apparaissent et disparaissent dans le temps. Suite à la tempête de 1999, la notion de « lande transitoire » a été avancée.
- Jean SERIOT d'OBIOS – Objectif Biodiversité explique que la définition est compliquée car la notion de lande a été inventée. Il s'agit en réalité d'un espace qui évoluerait naturellement vers le système forestier. Il considère que la définition doit montrer le lien qu'entretiennent les deux milieux. Jean-Marc THIRION précise que ce sont des continuums et des milieux en évolution. Cet aspect évolutif doit figurer dans la définition.
- En complément, Michel CAILLON indique qu'il s'agit d'espaces en évolution dans le temps, qui sont en outre constitués de sous-ensembles hétérogènes.
- Julian BRANCIFORTI du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) indique l'importance de prendre en compte la dominance d'espèces végétales dans la définition des landes. Il propose de se rapprocher de la phytosociologie pour parler de landes et éviter des termes de descriptions paysagères subjectifs (paysage ouvert, fermé).
- Michel CAILLON note que la fiche Etat/Pression reprend la définition des landes donnée par la LPO: il s'agit d'un complexe hétérogène allant de l'herbacé à la forêt. Mais la spécificité de landes aquitaniennes n'est pas abordée.
- Jean SERIOT s'interroge sur les peupleraies, les considère-t-on comme des espaces de forêts ? Pour lui, les peupleraies devraient être rattachées aux cultures. Cette proposition n'est pas acceptée par les autres participants.
- Hubert d'AVEZAC demande à l'auditoire si la clé d'entrée de définition des landes pourrait être de considérer des dominances d'espèces (végétales), en s'appuyant sur la phytosociologie. Cette proposition ne fait pas réellement consensus.

- Julian BRANCIFORTI propose, pour contourner le problème de la prise en compte de la phytosociologie, d'apprécier les habitats (Corine Land Cover ou ceux de la Directive Habitats) en rappelant les liens existants entre la forêt et les landes. Patrice MOREAU de l'Office National des Forêts (ONF) indique que la gestion des territoires doit faire partie de la définition. Il demande aussi que soit rappelée l'imbrication forêt et lande et les possibilités qui sont données aux espèces de pouvoir s'y déplacer.
- Céline GRASSIEUX de la LPO indique que les cartographies des inventaires des landes réalisés entre 2001 et 2003 par la LPO recensent des espaces de landes d'une surface minimale d'un hectare. Cette définition est compatible avec le SRCE.
- Matthieu FORMERY indique que les landes peuvent être définies avec des critères de phytosociologie mais il faut être vigilant sur les évolutions lande/forêt afin d'éviter toute réduction à des espaces peu valorisables (à ce titre les notions de landes et de friches ne doivent pas être confondues).
- François LEFEVRE indique que la définition de l'IFN limite la couverture arbustive à une hauteur de 5 mètres pour les sites de landes, il demande si ce critère est pertinent. En réponse, comme rappelé en début de réunion, les définitions prenant en compte une hauteur arbustive ne sont pas forcément pertinentes pour Poitou-Charentes.
- Alain Vérot de la DREAL Poitou-Charentes confirme qu'en termes de cartographie il conviendrait de cartographier les landes selon les 3 types suivants :
 - Les landes classiques, bien répertoriées ;
 - Les massifs forestiers où la lande apparaît ou peut apparaître ponctuellement à la faveur d'accidents ou dans certaines phase du cycle sylvicole (aspect évolutif - par exemple sur le massif des Cinq Routes dans le Loudunais, il existe des landes qui sont présentes mais dont la localisation n'est pas figée) ;
 - Les massifs forestiers où la lande n'apparaît pas (pour des raisons de sol essentiellement).
- Hubert d'AVEZAC propose de faire ressortir un pourcentage de landes par massifs pour aider la cartographie des landes par le CETE Sud-Ouest. Céline GRACIEUX précise que le croisement des landes, des forêts permettra d'identifier le pourcentage de landes par massif forestier.
- Perrine VERMEERSCH du CETE Sud-Ouest indique que le CETE SO ne possède pas les données cartographiques. Céline GRACIEUX est en mesure de les fournir sur demande.
- Une des caractéristiques de la région Poitou-Charentes est la brande (type de landes) mais il existe d'autres types de faciès de landes comme le souligne Alain VEROT. Par exemple, les landes aquitaniennes (qui abritent une espèce protégée d'Hélianthème) peuvent être localisées sous forme relictuelle en forêt de la Coubre, fin du triangle landais.
- Alain VEROT indique que les sources des taux de boisement sont à préciser systématiquement (à savoir 15% à l'échelle régionale selon l'IFN). Plusieurs sources donnent des chiffres différents (exemple : 18% selon Agreste) ce qui s'explique par la prise en compte de certains espaces. Comme le rappelle Hubert D'AVEZAC même si les pourcentages de boisements varient selon les sources, c'est l'ordre de grandeur qui est intéressant. Il est important d'utiliser toujours les mêmes chiffres pour la surface de peuplement forestier à l'échelle régionale et préciser la source.

- A ce sujet, François LEFEVRE indique que des chiffres comme 400 000 ha de superficie boisée sont parfois avancés.

Éléments de présentation sur les pressions

- La première pression identifiée dans la fiche Etat/Pression traite de la gestion foncière mais Alain VEROT indique qu'il faut distinguer deux problématiques :
 - la **gestion du foncier**, avec comme problématique principale l'éclatement des parcelles forestières ;
 - la **gestion forestière** des espaces, elle-même impactée par la problématique du morcellement foncier.

Ainsi, il convient de scinder en deux parties correspondantes le paragraphe.

- Sur la présentation des caractéristiques forestières régionales, Matthieu FORMERY rajoute que les forêts de petites tailles, fragmentées et éclatées sont parfois une chance pour la biodiversité.
- François LEFEVRE indique que la disparition des cycles complets du fonctionnement écologiques est une des caractéristiques intrinsèques de la gestion forestière puisque le but est de récolter les bois sans attendre la fin du cycle de vie des arbres.
- Matthieu FORMERY précise que le point 3 de la gestion forestière sur les problèmes de la sylviculture à grande échelle et la question des espèces introduites, est une problématique principalement localisée sur le sud de la région, et plutôt dans le département de la Charente-Maritime avec les extensions de Pin Maritime. Alain VEROT indique l'introduction passée du douglas, aujourd'hui en régression.

Retours sur les pressions identifiées dans la fiche Etat/Pression du CETE Ouest

Les participants au nombre de 18, maîtrise d'ouvrage comprise ont constitués 4 groupes de 4/5 personnes. Les éléments communs à plusieurs sous-groupes ne sont repris qu'une fois.

Restitution du sous-groupe 1 rapporteur : Alain VEROT (DREAL)

| Thématique | Proposition |
|--------------------------------|--|
| Gestion foncière et forestière | <ul style="list-style-type: none"> - Le morcellement du foncier doit être également présenté comme une opportunité susceptible de favoriser la biodiversité. Cependant l'absence de Plan Simple de Gestion et de possibilité de discussion avec les propriétaires privés ne permet pas d'anticiper les changements. Les évolutions se font au coup par coup, sans vision de long terme. En ce sens, il s'agit bien d'une pression. - La notion d'intensification de la sylviculture est évoquée, ainsi que la simplification des peuplements (peuplement monospécifique et équienne). Ces éléments sont à rappeler dans la fiche. - Rappeler également l'évolution des mélanges taillis sous futaie vers du taillis purs et des structures plus simples (exemple en Terres Rouges où la futaie de chêne disparaît et le taillis de Châtaignier se maintient), qui a tendance à faire disparaître les structures complexes (sources de richesse) et entraîne une diminution de la ressource génétique locale. - Les schémas productifs qui résultent de la professionnalisation |

| Thématique | Proposition |
|---|---|
| | <p>des exploitations (CAFSA et COFOGAR) ont pu conduire à des simplifications par l'application d'un seul schéma de gestion qui ressemblent de plus en plus à celui du landais. L'automatisation et la mécanisation des pratiques concourent également à cette simplification.</p> <p>- La pression potentielle liée au bois-énergie est pour l'instant peu marquée et s'exprime surtout actuellement par une extraction « diffuse » de toutes les formes de bois. Cette pression pourrait s'intensifier si des pratiques plus agressives étaient favorisées (extractions des souches par exemple).</p> |
| Urbanisation | <p>- La périurbanisation n'est pas une pression pour les landes sauf localement sur le littoral et dans le sud de la région. Pour cette pression, il est demandé de géolocaliser les informations disponibles.</p> <p>- La proximité des habitations et des massifs forestiers favorise la dispersion d'espèce horticoles et la divagation d'animaux domestiques (divagation de chats) en forêt. Cette proximité est perçue comme une pression supplémentaire. Il convient de la rajouter dans le chapitre correspondant.</p> |
| Pressions liées aux autres activités humaines | <p>- Une partie sur le défrichement agricole (correspondant à pression passée, moins forte depuis 1980) est à ajouter. Les défrichements se poursuivent toutefois sous des formes de rectification des lisières visant à donner aux parcelles des formes adaptées pour l'agriculture mécanisée moderne (rond ou rectangle)</p> <p>- La chasse exerce également une pression sur les deux composantes de la sous-trame. Les points à évoquer sont la présence de clôtures, véritables barrières pour le déplacement des espèces et le peu de moyens réglementaires disponibles pour maîtriser leur mise en place, et la pression exercée par le gibier sur la forêt.</p> <p>- La région Poitou-Charentes est une région de chasse avec de nombreuses Associations Communales de Chasse Agréée (ACCA). Outre les clôtures de chasse proprement dites, on peut parfois constater des réactions de la part des propriétaires non chasseurs qui peuvent s'enclorre pour rester indépendants des ACCA. Au final, c'est une pression forte à l'échelle des forêts qu'il est important de préciser dans le chapitre.</p> <p>- Pour les landes, la principale pression à indiquer est liée à l'abandon des pratiques d'entretien ; pour les forêts, il s'agit de compléter les pressions en tenant compte du risque d'incendie (étant précisé que les risques incendies sont à contrario favorables à la lande).</p> |
| Autres | <p>- La sécheresse, le changement climatique, les accidents sanitaires sont des éléments extérieurs qui exercent des pressions fortes sur les milieux boisés et de landes.</p> <p>(dépérissement actuel du Chêne pédonculé ; quasi disparition des Ormes au nord de la Vienne dont le massif de Scévollès)</p> |

Restitution du sous-groupe 2 rapporteur : Bernard HERY (DREAL)

| Thématique | Proposition |
|---|--|
| Gestion foncière et forestière | <ul style="list-style-type: none"> - En région Poitou-Charentes, la forêt privée est très morcelée, D'un coté c'est une difficulté car cela ne favorise pas l'échange et la cohérence sur les pratiques sylvicoles, et donc la mise en place d'une véritable gestion forestière d'ensemble. De l'autre la présence de petites propriétés forestières garantit une certaine diversification des cultures et des techniques. - la question renvoie également au rôle des acteurs institutionnels qui devraient être de fournir un conseil abondant et pertinent. La tendance actuelle est plutôt de renvoyer à des recommandations techniques pour une image « propre » de la forêt, en lien avec une sylviculture standardisée et mécanisée - Dans cet ordre d'idée, si des regroupements de propriétaires paraissent souhaitables, il convient d'éviter que l'action des Association Syndicale Libre (ASL) n'entraîne une homogénéisation des essences. Ce point sur la forêt privé doit donc être nuancé en tant que pressions. - Compléter la fiche par des références sur les risques climatiques, avec pour conséquence un reboisement suite aux tempêtes et le changement des espèces introduites qui sont plus résistantes aux événements climatiques ponctuels. - La pression du bois-énergie, concerne plutôt les petites parcelles car les propriétaires ne s'orientent pas dans la valorisation de bois-d'œuvre mais visent un bénéfice immédiat. |
| Urbanisation | <ul style="list-style-type: none"> - Nuancer les impacts des infrastructures linéaires en expliquant que certaines structures sont plus franchissables que d'autres. La RN10 par exemple est un axe particulier qui ne présente certes pas de grillage le long de son linéaire. Mais elle est le lieu d'une mortalité routière importante pour les espèces animales. |
| Pressions liées aux autres activités humaines | <ul style="list-style-type: none"> - L'activité de chasse préfère et privilégie des systèmes broussailleux, à faible valeur ajoutée. Il s'agit là d'un type de pression à noter. De même, la grande faune présente en forêt exerce une pression en limitant la régénération naturelle, ce point est également à intégrer. |
| Autres | <ul style="list-style-type: none"> - La pression fiscale sur les parcelles forestières pourrait être approfondie dans un chapitre. |

Restitution du sous-groupe 3 rapporteur : Matthieu FORMERY

| Thématique | Proposition |
|-------------------|---|
| Remarque générale | <ul style="list-style-type: none"> - Il est demandé de préciser la notion de « pression ». Parle-t-on véritablement de pressions ou de menaces ? |

| Thématique | Proposition |
|---|---|
| Gestion foncière et forestière | <ul style="list-style-type: none"> - Le chapitre sur la <u>gestion foncière</u> présente plutôt des éléments relatif à la <u>gestion forestière</u>, il est proposé de modifier le titre du chapitre dans ce sens. - L'introduction d'une culture ciblée d'espèces du fait de la sylviculture à grande échelle est une pression identifiée, mais qui ne semble pas correspondre exactement au cas de la région Poitou-Charentes (seulement du sud de la région). Les choses évoluent : depuis la tempête, il y a davantage de proposition d'intégration de feuillus dans les reboisements des massifs de conifères. De même la problématique des peupliers entraînant le recul des berges et le prélèvement de bois mort en forêt sont des questions qui interpellent de plus en plus. Les commentaires sont donc à nuancer voire à mieux géolocaliser. - La mécanisation des exploitations forestières sur les conifères et les châtaigniers induisant l'utilisation de grosses machines entraîne le tassement des sols. C'est une pression à développer. Comme le réchauffement climatique qui reste peu pris en compte dans les différentes pressions. - La concurrence du bois-énergie et du bois industrie induit une pression sur les propriétaires et le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF). Cette pression est à détailler. |
| Urbanisation | <ul style="list-style-type: none"> - Le point sur l'urbanisation est à développer, car c'est l'une des principales pressions exercées sur la sous-trame forêts et landes - Un paragraphe sur la création d'aires de stationnements (parkings/tourisme) au sein des forêts littorales est à rajouter en tant que pressions. |
| Pressions liées aux autres activités humaines | <ul style="list-style-type: none"> - Les enclos de chasse constitués des barrières constituent une pression. Ils sont à éviter (bien qu'aucun outil réglementaire n'existe), ces éléments sont à préciser. - Le déséquilibre entre les revenus générés par la production et ceux générés par la chasse est un fait qui favorise les activités de chasse au détriment des caractéristiques des espaces forestiers ; - L'abandon agropastoral est une pression signalée dans la fiche mais qui paraît désuète aujourd'hui, il est demandé de supprimer cette référence. |
| Autres | <ul style="list-style-type: none"> - Le classement systématique de certains bois en EBC est une pression exercée sur les milieux forestiers à ajouter. -Le ramassage du muguet, des champignons, des bois de Cerf et l'écoute du brame dans les forêts induisent une fréquentation ponctuelle dans les bois et les forêts et exercent une pression à mentionner dans la fiche. Maxence RONCHI de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne indique que le brame devient très fréquenté en forêt (il cite notamment le cas de la forêt de Moulière). - Le manque d'outils de gestion des landes à proposer aux propriétaires pour leur maintien, conservation est aussi perçue comme une difficulté à développer dans un chapitre particulier. |

Restitution du sous-groupe 3 réalisée par Céline GRACIEUX

| Thématique | Proposition |
|---|---|
| Remarque générale | - Il est demandé de scinder le 1er chapitre en deux chapitres différents : le contexte foncier (morcellement) et la gestion sylvicole |
| Gestion foncière et forestière | - Le terme de longue durée : « <i>sur l'évolution libre des boisements sur une longue durée</i> » n'est pas pertinent. Il est proposé de supprimer cette référence. - Le morcellement de la propriété foncière est une pression qui est soit préjudiciable (difficulté à mettre en place des gestions coordonnées à la bonne échelle), soit favorable à la biodiversité (en évitant des regroupements trop importants et gérés de façon trop univoque). Il faut développer cet argumentaire et la nuance correspondante. |
| Urbanisation | - Il est demandé d'argumenter sur les pressions liées à l'urbanisation en faisant ressortir les données chiffrées sur les surfaces boisées qui ont été urbanisées. - La fragmentation par les infrastructures linéaires est l'une des principales pressions des milieux forestiers. Donc à développer. |
| Pressions liées aux autres activités humaines | - Outre l'augmentation des prélèvements pour le bois de chauffe il faut également évoquer le raccourcissement des cycles de prélèvement. - Les landes ne subissent pas de véritables pressions hormis la conversion en terres arables : LPO dispose des chiffres de la région Poitou-Charentes, qu'il conviendra d'intégrer. - L'augmentation de la densité de gibier est une pression de dégradation des milieux forestiers à développer dans le chapitre. |

Autres retours sur la fiche Etat/Pression

- Suite à une question d'Alain VEROT concernant la présence de landes sur le littoral, Jean-Marc THIRION indique qu'il y en a peu, il s'agit plutôt de petits boisements. Sur les forêts littorales, les pressions sont liées au stationnement des voitures, la création de parking est en augmentation sur le littoral mais en régression pour les forêts domaniales.
- Pour simplifier la lecture, forêts et landes se développant sur des espaces comparables mais selon des « trajectoires évolutives différentes », Hubert d'AVEZAC propose de dissocier les pressions des landes de celles sur les forêts. Julian BRANCIFORTI trouve cette proposition intéressante et compatible avec le fonctionnement des deux écosystèmes mêmes s'ils entretiennent des interactions particulières.
- Afin de mettre en évidence des actions de conservation d'espaces de landes, Maxence RONCHI explique le contexte des landes de Montmorillon où l'association de la brande et des sangliers est positive.

- Matthieu FORMERY réagit sur un paragraphe concernant le chêne pubescent, il indique que le dernier résultat de l'inventaire IFN présente le chêne pubescent comme la deuxième espèce présente sur la région Poitou-Charentes avec un taux de présence de 20% (cf. fiche Etat/Pression, page 16, paragraphe 4 du chapitre 5.1), qui plus est le chêne pubescent présente de très bonnes capacités de résistance au réchauffement climatique.
- François LEFREVE s'interroge sur ce chiffre qui pourrait cacher un biais, ces résultats sont à prendre avec précautions.

Listes couches SIG

- Pour amender la liste des couches SIG, Julian BRANCIFORTI indique que le conservatoire gère 80 sites sur la région dont certains sont en espaces de lande et d'autres en espaces de forêt. Les couches peuvent être communiquées. Alain VEROT rappelle que chaque site retenu fait l'objet d'un travail d'analyse et d'une gestion. A ce titre, ces sites sont à retenir dans leur totalité.

Listes d'espèces

Réflexion sur la liste d'espèces animales

- OBIOS a proposé un complément à la liste d'espèces. La ventilation de ces espèces par sous-trame est en cours et sera donc présentée ultérieurement aux participants des groupes de travail. Il rajoute que l'alisier torminal (*Sorbus torminalis*) ou le merisier sont des espèces végétales très intéressantes ; par exemple on compte 80 espèces d'oiseaux associées au merisier. Au final, Jean Marc THIRION s'interroge : l'entrée habitats donne des spécificités plus intéressantes que la seule entrée espèces ?
- Jean SERIOT indique que les espèces listées appartiennent à la liste rouge ce qui traduit leur rareté et leur fragilité. Pourtant d'autres espèces ont des dispersions plus importantes à l'échelle européenne et maintiennent le fond de la diversité européenne. Pour les oiseaux surtout, la liste établie par le MNHM ou la liste rouge ne sont pas forcément les plus intéressantes. La liste dressée par OBIOS s'intéresse surtout aux espèces européennes et méditerranéennes, par exemple le pic vert qui représente un meilleur potentiel de la représentativité du bon état écologique des espaces forestiers.
- Jean SERIOT précise que le pinson des arbres est aussi une espèce intéressante, or des millions d'individus ont disparu en Poitou Charentes sans qu'il n'y ait de véritable prise de conscience de la menace. Jean-Marc THIRION aborde alors la problématique des suivis de répartition des espèces et de leur évolution des populations. du pinson dans les années précédentes. Il paraît pertinent de s'appuyer sur les suivis d'espèces pérennes ou programmés, comme le programme STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs).
- Alain VEROT répond que la rareté de certaines espèces a également permis d'approfondir les connaissances et de localiser ces espèces. Pour les autres espèces, c'est la densité d'individus qu'il serait intéressant de prendre en compte.

Listes d'espèces végétales

- Michel CAILLON de Poitou-Charentes Nature constate que les espèces végétales sont absentes de la liste. Pourtant les bases de connaissance existent. Il remarque que si l'impassé sur les espèces végétales est faite, il faudra expliquer pourquoi. Cependant, Michel CAILLON souhaite vivement que la liste soit précisée. Poitou-Charentes Nature va sortir la totalité des habitats de la région Poitou-Charentes prochainement. De plus, le livre « Les plantes sauvages et leurs milieux en Poitou-Charentes » d'Yves Baron fait partie de la bibliographie qui pourrait servir à la définition d'une liste d'espèces végétales à prendre en compte.
- Alain VEROT indique que plusieurs réflexions sur les espèces végétales ont été menées à l'occasion des démarches règlementaires liées à la LGVSEA (pour le Piment royal par exemple). Il faudrait une carte de répartition des espèces végétales pour comprendre le fonctionnement et voir s'il y a un réel cloisonnement des populations du fait des infrastructures linéaires de transport.
- Il est nécessaire d'intégrer les espèces végétales et les habitats dans la définition des réservoirs de biodiversité d'autant plus qu'il existe des éléments de localisations précises sur les espèces végétales.
- Pour illustrer ces propos, Michel CAILLON indique que le Lys martagon est présent en Vienne ; il est connu sur des stations dispersées, dans des boisements particuliers. Une réflexion sur les corridors de cette espèce laisse supposer qu'ils seraient constitués par des corridors écologiques fluviaux. L'intégration des espèces végétales lui semble indispensable.
- Jean-Marc THIRION indique que l'entrée « habitat » est intéressante et plus précise comme le rajoute François LEFREVRE, cependant actuellement il existe davantage de données sur les espèces animales.

Réservoirs de biodiversité obligatoires

Pour mémoire : parmi les zonages réglementaires, certains sont concernés par plusieurs sous trames. Une ventilation des zonages par les sous-trames a été réalisée par le CETE SO comme suit : s'il est estimé que plus de 30% de la superficie correspond au type de milieux de la sous trame, alors le zonage est « retenu » et présenté sur la carte. Si la superficie est inférieure au seuil précité, alors le zonage se retrouvera plus probablement affecté à une autre sous-trame. Il y a très peu de risque qu'un zonage ne figure dans aucune sous-trame. La finalité de ce travail se traduira par l'assemblage des divers éléments repérés (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) pour aboutir finalement à la TVB.

Cette méthode n'est pas rigoureusement fixée et reste à discuter (notamment le seuil à retenir). Les réactions sont les suivantes.

- Dans les réservoirs de biodiversité identifiés Alain VEROT note l'absence de la réserve naturelle nationale du Pinail constituée à 80% de landes. La RNN du Pinail a été identifiée pour la sous-trame Zones humides, milieux littoraux et cours d'eau.
- Patrice MOREAU précise que la forêt domaniale de Trousse-Chemise ne constitue pas une Réserve Biologique et ne doit pas être examinée comme réservoir obligatoire.

- Julian BRANCIFORTI réagit sur le seuil de 30%. Il faut faire attention aux effets d'échelle ; 30 % d'un zonage de 30 000 ha ne correspond pas à la même chose que dans le cas d'un site d'un hectare.
- Les participants s'interrogent sur la prise en compte d'un zonage en réservoirs de biodiversité obligatoire et non obligatoire selon la méthode d'une surface minimale de 30% d'habitats forêts et landes, Alain VEROT indique que ces réservoirs de biodiversité ne seront pas les seuls, de « nouveaux » réservoirs de biodiversité seront identifiés par la modélisation.
- Perrine VERMEERSCH précise que le CETE Sud-Ouest a déjà utilisé cette méthode (30% de surface minimale pour inclure ou non un zonage en réservoir de biodiversité) dans le cadre des travaux en la région Midi-Pyrénées. Pour Jean-Marc THIRION, il semble nécessaire de valider ces choix de pourcentage en appui des avis d'experts.
- Jean SERIOT propose l'utilisation des cartes de Cassini, indicatrice de l'ancienneté de l'état boisé, en superposition pour valider les zonages en réservoir de biodiversité (ce qui revient à trouver une façon de hiérarchiser les zonages en fonction d'analyses SIG complémentaires).

Réservoirs de biodiversité non obligatoires

- Perrine VERMEERSCH pose la question de la prise en compte des ZNIEFF de type II. En effet, ces zonages englobent la plupart du temps les domaines de forêt.
- Patrice MOREAU s'interroge sur la présence et la pertinence des forêts domaniales en tant que réservoirs de biodiversité optionnels. Alain VEROT explique que la ventilation entre réservoirs dit obligatoires et ceux dit optionnels provient des orientations nationales.
- De la même manière, il est demandé si les terrains militaires peuvent être éligibles au titre de réservoirs de biodiversité non obligatoires. La LPO indique que l'inventaire des landes de Poitou-Charentes inclut des éléments sur les terrains militaires. Un contact avec l'armée sera également pris afin de s'assurer de l'ensemble des informations disponibles. Les forêts du conservatoire du littoral n'apparaissent pas sur la cartographie des forêts.
- Marc CASTAGNE ajoute que les sites du littoral protégés au titre de la loi littoral sont forcément à prendre en compte.
- Alain VEROT rappelle qu'au final, la sélection d'un zonage en tant que réservoirs de biodiversité donnera lieu à un examen au cas par cas, d'où l'importance de faire figurer l'ensemble des sites potentiels sous forme de tableau même ceux qui ne paraissent pas appartenir à la sous-trame considérée.
- Jean-Marc THIRION est surpris de voir l'estuaire de la Gironde dans la sous-trame forêts et landes.
- Alain VEROT explique que les ZNIEFF de type II localisées en forêt englobent généralement l'ensemble du massifs forestiers.

Critères de choix

- Alain VEROT fait remarquer que l'utilisation d'un indice de surface-compacité comme éléments d'identification pose problème dans le cas des forêts alluviales, par nature plutôt linéaires. Les Marais de Rochefort sont présentés en tant que réservoir de biodiversité de la

sous-trame forêts et landes ; l'assemblée y voit une illustration des limites d'usage du seuil de 30 % précité

- Jean-Marc THIRION demande s'il est possible de discuter et d'ajuster les critères de choix. Bernard HERY explique qu'effectivement il est possible de moduler les critères présentés, il indique également, qu'une note plus détaillée réalisée par le CETE SO sur les critères de choix est disponible et téléchargeable sur le site internet TVB.
- Alain VEROT précise que les informations fournies par les cartes de Cassini auront plusieurs utilités dont l'aide à la hiérarchisation des réservoirs de biodiversité par superposition entre diverses couches SIG.
- Matthieu FORMERY rappelle qu'Oréade a fait un travail sur les ZNIEFF mettant en évidence les ZNIEFF à caractère plutôt faunistique des ZNIEFF à caractère plutôt floristique. Ce travail pourrait alimenter le travail du CETE SO dans le choix des réservoirs de biodiversité, par la présence ou l'absence d'espèces (animales et végétales) indicatrices de zones de réservoirs de biodiversité.

A l'issue de la réunion, les copilotes remercient les participants pour leur attention et leur implication sur le projet.

Pour toutes questions et/ou interrogations, l'équipe trame verte et bleue est à votre écoute :

Bernard HERY, DREAL Poitou-Charentes

bernard.hery@developpement-durable.gouv.fr

05 49 55 65 59

Emilie BERNARD, Région Poitou-Charentes

em.bernard@cr-poitou-charentes.fr

05 49 55 76 65

Structures représentées et personnes présentes

| Organisme | Nom |
|---|--------------------|
| Agence MTDA | Caroline BOUSQUET |
| Agence MTDA | Hubert D'AVEZAC |
| Centre d'Etudes Techniques du Sud-Ouest, unité environnement | Perrine VERMEERSCH |
| Conseil Régional | Sandrine GOBIN |
| Conseil Régional | Emilie BERNARD |
| Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou Charentes | Julian BRANCIFORTI |
| Délégation Régionale du Centre Nationale de la Propriété Forestière | Matthieu FORMERY |
| Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, unité forêt | François LEFEVRE |
| Direction Départementale des Territoires de la Charente | Jean-Paul DERBIN |
| Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes | Bernard HERY |
| Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes | Alain VEROT |
| Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne | Maxence RONCHI |
| OBIOS -Objectifs Biodiversités | Jean-Marc THIRION |
| OBIOS-Objectifs Biodiversités | Jean SERIOT |
| Office National des Forêts | Patrice MOREAU |
| Poitou-Charentes Nature | Michel CAILLON |
| Poitou-Charentes Nature | Céline GRACIEUX |
| Union National des Industries de Carrières et Matériaux | Didier MOREAU |